

Communiqué de presse

Augmentation de salaires à l'UNIL, n'oublions pas les doctorant.e.s sur fonds externes

La Direction de l'Université de Lausanne a annoncé cette semaine une augmentation tout à fait substantielle des salaires de ses enseignant.e.s et chercheuses et chercheurs les moins payé.e.s, à savoir les assistant.e.s-étudiant.e.s, les assistant.e.s diplômé.e.s et les premiers-ères assistant.e.s. ACIDUL se réjouit bien évidemment de cette amélioration, qu'elle demandait depuis de nombreuses années, et salue les efforts de la Direction de l'Université dans sa négociation avec le Conseil d'État. Que cette augmentation concerne aussi les professeur.e.s ordinaires, à savoir les salarié.e.s les mieux payé.e.s de l'Université, n'entame pas notre satisfaction.

Il est cependant une catégorie de salarié.e.s de l'Université, pourtant précaire, qui ne bénéficiera pas de cette amélioration : les doctorant.e.s financé.e.s par des fonds externes, et notamment par le FNS (Fonds national de la recherche scientifique). Malgré une revalorisation salariale de la part du FNS en ce début d'année 2014, le salaire en première année se hisse tout juste à CHF 47'040.- brut annuels (soit un salaire net de CHF 3'400.- par mois environ). L'inégalité salariale risque donc de se créer entre les assistant.e.s financé.e.s par l'Université et les doctorant.e.s financé.e.s par des fonds externes.

Pour répondre à cette préoccupation, **ACIDUL a proposé une résolution au Conseil de l'Université lors de sa séance d'hier soir. Acceptée à une large majorité, cette résolution adressée à la Direction de l'UNIL atteste le principe d'égalité de salaires entre assistant.e.s financé.e.s par l'Université et doctorant.e.s sur fonds externes, et demande une revalorisation des salaires de ces dernier.ère.s.** La Direction opère déjà une forme de revalorisation sous la forme d'une indemnité de CHF 750.- mensuels. La résolution adoptée hier lui demande d'augmenter cette indemnité de CHF 500.-, afin de combler l'écart de salaire qui apparaîtra dès l'année prochaine, ceci dans l'objectif d'éviter de créer deux catégories de doctorant.e.s, l'une privilégiée et l'autre précaire.

Contacts :

- Antoine Chollet, membre du comité d'ACIDUL, antoine.chollet@unil.ch, 078 632 07 03
- Dominique Gigon, secrétaire général d'ACIDUL, dominique.gigon@unil.ch, 078 734 21 84